

LA MINISTRE
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Paris, le

15 MARS 2012

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du personnel des ministères économique et financier au regard de l'accès aux prestations d'action sociale et de santé-sécurité au travail dans les collectivités d'outre-mer.

Je vous confirme tout d'abord notre engagement en faveur des politiques sociales conduites au sein de nos ministères. Cet engagement porte bien entendu également sur les agents en service dans les collectivités d'outre-mer.

A cet égard, je voudrais souligner les moyens déjà alloués par nos départements ministériels depuis plusieurs années pour ces collectivités (Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna, St Pierre et Miquelon).

Sur le plan financier, des crédits sont délégués aux directions locales par le secrétariat général pour engager des actions tant dans le domaine de l'action sociale (aménagement de coins repas, arbre de Noël, actions de convivialité, secours) que dans celui de la médecine de prévention (conventionnement inter-entreprises pour le suivi des personnels).

En matière de santé-sécurité au travail, un inspecteur assure d'ores et déjà des visites de postes.

En matière de service social, un partenariat pour la Nouvelle-Calédonie a été conclu avec le ministère de l'Intérieur.

Enfin, en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, des correspondants sociaux issus des grandes directions à réseaux assistent les chefs de services locaux dans la mise en œuvre de ces différentes actions.

Au-delà des efforts déjà fournis, je souhaite non seulement sauvegarder les moyens consacrés à ces engagements, mais également les étendre.

Ainsi, les moyens financiers déjà alloués aux directions locales seront abondés afin de faciliter la mise en œuvre d'actions locales ou, par exemple, la recherche de solutions en matière de restauration de proximité.

En matière de logement, les personnels pourront désormais bénéficier, dans les conditions de droit commun, des aides et des prêts gérés par l'Association pour le logement des personnels des administrations financières (ALPAF).

En outre, le ministère de l'Intérieur a été approché afin d'examiner la possibilité d'établir un partenariat dans le domaine du service social. Lorsqu'il sera conclu, les agents des MEF disposeront, comme en Nouvelle-Calédonie d'un accès à un assistant de service social.

En matière de tourisme social, des contacts ont été pris avec le ministère de la défense sur l'accès des personnels des collectivités à un centre de loisirs situé en Nouvelle-Calédonie.

Vous serez tenus informés de l'avancement des travaux avec ces ministères.

Enfin, pour permettre un dialogue social suivi sur les questions d'action sociale et de santé et sécurité au travail avec l'ensemble des acteurs, une réunion conjointe, une fois par an au minimum, des comités techniques de proximité permettra, sous la présidence des chefs de services locaux, d'aborder notamment les questions relatives à la santé et à la sécurité de nos personnels.

Comme aujourd'hui, les services de la Trésorerie générale de Nouvelle-Calédonie et de la direction régionale de la douane en Polynésie assureront la gestion de ces prestations.

Ces nouvelles mesures compléteront donc les précédentes dans le domaine de l'action sociale et de la santé-sécurité au travail au bénéfice des personnels des collectivités d'outre-mer. Elles témoignent de notre attachement à un environnement professionnel de qualité pour l'ensemble des personnels.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Prise en vue



Valérie PECRESSE